

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 236

3 avril 1999

SOMMAIRE

Abacus Holding S.A., Luxembourg	page 11318	Kneipp International S.A., Luxembourg	11305
Agrinet International S.A., Luxembourg	11312	Kortstrukt Holding S.A., Luxembourg	11311
Alron S.A., Luxembourg	11317	Lema S.A., Luxembourg	11296
Aqua, Sicav, Luxembourg	11327	Lickinvest S.A., Luxembourg	11313
Aunid S.A., Luxembourg	11305	Linares Holding S.A., Luxembourg	11326
Banque Belge Asset Management Fund, Sicav, Luxembg	11327	Lux-Euro-Stocks, Sicav, Luxembourg	11306
Baskinvest, Sicav, Luxembourg	11300	Ma.Lo S.A., Luxembourg	11304
B.B.V. Equilibrium Investment Fund, Sicav, Luxembourg	11323	Maripose S.A., Luxembourg	11323
Belgofin S.A., Luxembourg	11311	Mat Finance S.A., Luxembourg	11313
Betula S.A., Luxembourg	11304	Mediolux Holding S.A., Luxembourg	11320
(The) B Partners S.A., Luxembourg	11304	MeesPierson AIS Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	11289
Chase Manhattan Vista Funds, Sicav, Luxembourg	11324	Multigold, Sicav, Luxembourg	11322
Chemifin International S.A., Luxembourg	11311	Multinational Investment Corporation S.A., Luxembourg	11307
Codone Holding S.A., Luxembourg	11303	Orest Investissements S.A., Luxembourg	11315
Colugest S.A., Luxembourg	11299	Papyrus S.A., Bertrange	11322
Comont Holding S.A., Luxembourg	11313	PARFIMO Participations Financières Immobilières S.A., Luxembourg	11312
Compagnie de Pythagore S.A., Luxembourg	11316	Partapar S.A., Luxembourg	11303
Compagnie du Rubicon S.A., Luxembourg	11316	Persi S.A., Luxembourg	11314
C.P.C. Finanz S.A., Luxembourg	11307	Promo Nord-Sud S.A.H., Luxembourg	11300
(I) Delfini S.A., Luxembourg	11314	Resin Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	11318
Demeter, Sicav, Luxembourg	11328	Revu International S.A., Luxembourg	11312
Dresdner Euro Money Management (Sicav), Luxembourg	11326	Ringu S.A., Luxembourg	11314
EOI European & Overseas Investment, S.à r.l., Luxembg	11308	Rothenburg S.A., Luxembourg	11319
Eurofund'91, Sicav, Luxembourg	11328	Sanob S.A., Luxembourg	11301
European Investment and Pension Fund, Sicav, Luxembourg	11321	Sergent S.A., Luxembourg	11325
Eurostates S.A., Luxembourg	11302	Setas S.A., Luxembourg	11309
FIDE, Financière Immobilière de Développement Européen S.A., Luxembourg	11317	Shartrad S.A., Luxembourg	11288, 11289
Filishirts S.A., Rumelange	11298	Signal S.A., Luxembourg	11325
FINDETECH, Société pour le Financement du Développement Technique S.A., Luxembourg	11316	Signes Mail & Cie S.C.A., Luxembourg	11283, 11285, 11287
FL Trust Asia, Sicav, Luxembourg	11299	Signet Investments S.A., Luxembourg	11283
FL Trust Switzerland, Sicav, Luxembourg	11319	Silidur International S.A., Luxembourg	11288
Gemina Europe Capital Dollar Fund, Sicav, Luxembourg	11320	Simauchan Development S.A.H., Luxembourg	11324
Gemina Europe Lire Capital Fund, Sicav, Luxembourg	11321	Siriade S.A., Luxembourg	11309
Gemina Europe Multicurrency Growth Fund, Sicav, Luxembourg	11321	Sobepart S.A., Luxembourg	11311
Generalpart, Sicav, Luxembourg	11327	Société de Gestion du Rominvest International Fund S.A.H., Luxembourg	11287
Generalux, Sicav, Luxembourg	11323	Société d'Investissements Hypotenuse S.A., Luxembourg-Kirchberg	11282
Gestaco S.A., Luxembourg	11307	Société Financière Bellerive S.A., Luxembourg	11282
Goredipa S.A., Luxembourg	11314	Sofiac S.A., Luxembourg-Kirchberg	11295
Grevlin S.A.H., Luxembourg	11318	SOGA, Société de Gestion et d'Administration S.A., Luxembourg	11282
Griminvest S.A., Luxembourg	11308	Solvida Holding S.A., Luxembourg	11306
Hamel Holding S.A., Luxembourg	11304	SOMALUX, Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	11308, 11322
Helios, Sicav, Luxembourg	11308	Soparsec S.A., Luxembourg	11317
Helvestate S.A., Luxembourg	11306	Starfive S.A., Luxembourg	11295
Hofman International Inc. S.A.H., Luxembourg	11300	Talma Holding S.A., Luxembourg	11299
I.F. Invest, Initiative & Finance Invest S.A., Luxembourg	11310	Tanaka S.A., Luxembourg	11309
Immo Real S.A., Luxembourg	11302	Trame Holding S.A., Luxembourg	11305
Immo-Royal, Sicav, Luxembourg	11301	Transsoder Holding S.A., Luxembourg	11315
Immosun S.A., Luxembourg	11325	Ulixes S.A., Luxembourg	11315
Industrial Polimers S.A., Luxembourg	11315	Velino S.A., Luxembourg	11326
International Hotel Development Company S.A., Luxbg	11305	Vidinvest S.A., Luxembourg	11317
Interneptune Holding S.A., Luxembourg	11320	Waldofin S.A., Luxembourg	11312
Interselex International, Sicav	11302	Wayne S.A., Luxembourg	11319
Interselex, Sicav	11303	Wohnbau Kaiser S.A., Luxembourg	11310
Ivory Corporation S.A., Luxembourg	11310	Zéphir Holding S.A., Luxembourg	11309
Kalmo Finance S.A., Luxembourg	11310		
Klar Investments International S.A., Luxembourg	11307		
Klystron Holding S.A., Luxembourg	11313		

SOGA, SOCIETE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale statutaire du 30 octobre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 1999, volume 312, folio 1, case 8,

que le Conseil d'Administration de la société anonyme SOCIETE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION, en abrégé SOGA, avec siège social à L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare,

constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 janvier 1982, publié au Mémorial C numéro 86 du 23 avril 1982,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 mars 1989, publié au Mémorial C, numéro 219 du 11 août 1989,

se compose come suit:

- Monsieur Jean-Donat Calmes, demeurant à Munsbach, président;
- Monsieur Alphone Ley, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué;
- Monsieur Jean-Marc Fandel, demeurant à Mondercange, administrateur;
- Monsieur François Felten, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Roland Frising, demeurant à Roodt/Syre, administrateur;
- Monsieur Fernand Simon, demeurant à Strassen, administrateur;
- Monsieur Jean-Pierre Walesch, demeurant à Senningen, administrateur.

Commissaire aux Comptes

- La FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1999.

F. Kessler.

(05218/219/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

SOCIETE FINANCIERE BELLERIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Hercher.

R. C. Luxembourg B 31.626.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 décembre 1998 et à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 décembre 1998:

1. Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Fabrice Leonard, Administrateur-délégué, Luxembourg,
- Monsieur Hans Kist, CH-Zug,
- Mme Nathalie Cano Garcia, Luxembourg.

2. Le siège social de la société est transféré à 39, rue Arthur Hercher, L-1727 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 1999.

Pour extraits conformes et sincères

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 61, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(05217/723/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HYPOTENUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 37.966.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 janvier 1999 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, avec effet au 16 décembre 1998.

- M. Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Agra, Suisse,
 - M. Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich, Luxembourg,
 - Mme Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg,
- ont été nommés administrateurs de la société.

- CHESTER CLARK LIMITED avec siège social à Dublin, Irlande, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes avec mission à partir des comptes au 31 décembre 1998.

Pour extrait conforme

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 96, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05222/521/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

SIGNET INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Hercher.
R. C. Luxembourg B 64.819.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 décembre 1998 et à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 décembre 1998:

1. Le Conseil d'Administration se compose comme suit:
 - Monsieur Fabrice Leonard, Administrateur-délégué, Luxembourg,
 - INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Luxembourg,
 - Mme Nathalie Cano Garcia, Luxembourg.

2. Le siège social de la société est transféré au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.
Luxembourg, le 14 janvier 1999.

Pour extraits conformes et sincères
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(05214/723/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

SIGNES MAIL & CIE S.C.A., Société en commandite par actions.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-ninth day of December.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SIGNES MAIL & CIE S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office in L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch, incorporated by notarial deed on May 7, 1997, published in the Mémorial C, number 460 of August 25, 1997, the Articles of Incorporation of which have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is opened by the General Partner SIGNES S.A., having its registered office in Luxembourg, 7-11, route d'Esch, the same represented by its managing-director Mr Vincent Goy, company director, residing in Dudelange.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Sylvie Driulini-Beck, private employee, residing in Rodange.

The meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. As appears from the attendance list, all the six hundred and thirty (630) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Cancellation of the par value of the existing 630 shares.
2. Increase of the share capital of the company by the amount of 717,000.- Deutsche Mark so as to raise it from its present amount of 63,000.- Deutsche Mark up to 780,000.- Deutsche Mark, by contribution to the capital of certain, liquid and due claims existing on the debit of the company.
3. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.
4. Miscellaneous.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to suppress the par value of the six hundred and thirty (630) existing shares.

Second resolution

The general meeting decides to increase the share capital by the amount of seven hundred and seventeen thousand Deutsche Mark (DEM 717,000.-) in order to raise it from its present amount of sixty-three thousand Deutsche Mark (DEM 63,000.-) up to seven hundred and eighty thousand Deutsche Mark (DEM 780,000.-) without creation of new shares, by contribution to the capital of two certain, liquid and due claims of an total amount of seven hundred and seventeen thousand Deutsche Mark (DEM 717,000.-) to be paid in by the existing shareholders to the rate of their participation in the share capital.

Now here appears Mr Vincent Goy, prenamed,

acting in his capacity of managing director of the companies EUROPE CAPITAL PARTNERS (DELAWARE) L.P., having its registered office in Company Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, and SIGNES S.A., having its registered office in Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

The appearing party acting in his aforesaid capacity, after having taken notice of the foregoing by the lecture made to him by the undersigned notary, and after having declared having perfect knowledge of the articles of incorporation of the partnership limited SIGNES MAIL & CIE S.C.A., prenamed, declared to paid in the aforesaid increase of capital as follows:

1. By contribution into the share capital of a certain, liquid and due claim of the amount of seven hundred and fifteen thousand eight hundred and sixty one point ninety Deutsche Mark (DEM 715,861.90) existing on the debit of the company and in favour of the existing shareholder the company EUROPE CAPITAL PARTNERS (DELAWARE) LP, prenamed,

2. By contribution into the share capital of a certain, liquid and due claim of the amount of one thousand one hundred thirty-eight point ten Deutsche Mark (DEM 1,138.10) existing on the debit of the company and in favour of the existing shareholder the company SIGNES S.A., prenamed.

The existence of said claims has been justified to the undersigned notary by a report established on December 28, 1998 by ARTHUR ANDERSEN, residing in Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, pursuant to article 26-1 of the law of companies, amended by the law of April 24, 1983, the conclusions of which are the following:

«Conclusion

Based on the procedures as described above, we have no observations to the value of the contribution in kind that corresponds at least to the capital increase of the Company.

Signatures»

This report, after having been signed ne varietur by all the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The company has an issued capital of seven hundred and eighty thousand Deutsche Mark (DEM 780,000.-), divided into six hundred and thirty (630) shares of no par value, entirely paid up.»

Valuation of the capital increase

For the purpose of registration, the aggregate amount of the beforementioned capital increase and share premium is valued at LUF 14,789,918.- (fourteen million seven hundred eighty-nine thousand nine hundred and eighteen Luxembourg Francs).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this present deed are estimated at approximately two hundred and thirty-five thousand Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions SIGNES MAIL & CIE S.C.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch, constituée suivant acte notarié en date du 7 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 460 du 25 août 1997, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

La séance est ouverte sous la présidence de l'Associé Commandité SIGNES S.A., ayant son siège à Luxembourg, 7-11, route d'Esch, elle-même représentée par son administrateur-délégué Monsieur Vincent Goy, directeur de sociétés, demeurant à Dudelange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Driulini-Beck, employée privée, demeurant à Rodange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler. Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six cent trente (630) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des 630 actions existantes.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 717.000,- DEM pour le porter de son montant actuel de 63.000,- DEM à 780.000,- DEM moyennant abandon de créances certaines, liquides et exigibles existant à charge de la société.

3. Modification de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des six cent trente (630) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de sept cent dix-sept mille Deutsche Mark (DEM 717.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-trois mille Deutsche Mark (DEM 63.000,-) à sept cent quatre-vingt mille Deutsche Mark (DEM 780.000,-) sans création d'actions nouvelles par incorporation au capital social de deux créances certaines, liquides et exigibles d'un montant total de sept cent dix-sept mille Deutsche Mark (DEM 717.000,-) à libérer par les actionnaires existants proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Et à l'instant a comparu:

Monsieur Vincent Goy, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur délégué des sociétés EUROPE CAPITAL PARTNERS (DELAWARE) L.P., ayant son siège social à Company Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, et SIGNES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

Lequel comparant, agissant ès qualités, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société en commandite par actions SIGNES MAIL & CIE S.C.A. prédésignée, a déclaré vouloir libérer l'augmentation de capital intervenue comme suit:

1. Par incorporation au capital social d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de sept cent quinze mille huit cent soixante et un virgule quatre-vingt-dix Deutsche Mark (DEM 715.861,90) existant à charge de la société et au profit de l'actionnaire existant la société EUROPE CAPITAL PARTNERS (DELAWARE) L.P., prédésignée,

2. Par incorporation au capital social d'une créance certaine liquide et exigible d'un montant de mille cent trente-huit virgule dix Deutsche Mark (DEM 1.138,10) existant à charge de la société et au profit de l'actionnaire existant SIGNES S.A., prédésignée.

Les prédicts apports ont fait l'objet d'un rapport dressé le 28 décembre 1998 par ARTHUR ANDERSEN, établie à Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons par d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à l'augmentation de capital de la Société.

Signatures.»

Le rapport demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt mille Deutsche Mark (DEM 780.000,-), représenté par six cent trente (630) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation de l'augmentation de capital

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de l'augmentation de capital ci-avant réalisée est évaluée à LUF 14.789.918,- (quatorze millions sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent dix-huit francs luxembourgeois).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à deux cent trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Goy, S. Beck, Schieres, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 1999, vol. 839, fol. 36, case 12. – Reçu 147.899 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(05211/239/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

SIGNES MAIL & CIE S.C.A., Société en commandite par actions.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SIGNES MAIL & CIE S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office in L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch, incorporated by notarial deed on May 7, 1997, published in the Mémorial C, number 460 of August 25, 1997, the Articles of Incorporation of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on December 29, 1998, not yet published.

The extraordinary general meeting is opened by SIGNES I S.A., having its registered office in Luxembourg, 7-11, route d'Esch, the same represented by Mr Vincent Goy, company director, residing in Dudelange.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Sylvie Driulini-Beck, private employee, residing in Rodange.

The meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the six hundred and thirty (630) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- 1.- Discharge to the former General Partner.
- 2.- Amendment of article 1 of the Articles of Incorporation.
- 4.- Miscellaneous.

Declaration

Pursuant to a transfer of shares signed in Luxembourg, on December 29, 1998, the General Partner SIGNES S.A., having its principal office in Luxembourg, 7-11, route d'Esch, has transferred his share to the company SIGNES I S.A., having its registered office in Luxembourg, 7, route d'Esch for the price of one thousand two hundred and thirty-eight point ten Deutsche Mark (DEM 1,238.10).

SIGNES I S.A., will act as General Partner as of today.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to give full and entire discharge to the former General Partner SIGNES S.A., prenamed, for his management.

Second resolution

The general meeting decides to amend article one of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 1. Form.** There is hereby established among SIGNES I S.A. a société anonyme organised and existing under the laws of Luxembourg, as associé commandité (hereinafter referred to as the «General Partner») and EUROPE CAPITAL PARTNERS (DELAWARE) LP, as associé commanditaire, and all those who may become holders of shares hereafter, a société en commandite par actions, under the firm (raison sociale) of SIGNES MAIL & CIE S.C.A. (hereinafter referred to as the «Company»).

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions SIGNES MAIL & CIE S.C.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch, constituée suivant acte notarié en date du 7 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 460 du 25 août 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de SIGNES I S.A., ayant son siège à Luxembourg, 7-11, route d'Esch, elle-même représentée par Monsieur Vincent Goy, directeur de sociétés, demeurant à Dudelange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Driulini-Beck, employée privée, demeurant à Rodange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler. Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six cent trente (630) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décharge à l'ancien Associé Commandité.
2. Modification de l'article 1^{er} des statuts.
3. Divers.

Déclaration

Suivant acte de cession d'actions signé à Luxembourg, le 29 décembre 1998, l'associé commandité SIGNES S.A., ayant son siège à Luxembourg, 7-11, route d'Esch a cédé son action à la société SIGNES I S.A., ayant son siège à Luxembourg, 7, route d'Esch pour le prix de mille deux cent trente-huit virgule dix Deutsche Mark (DEM 1.238,10). SIGNES I S.A. agira comme Associé Commandité à partir de ce jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de donner entière décharge à l'ancien Associé Commandité SIGNES S.A. prédésignée pour l'exécution de sa fonction.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Forme.** Il est établi entre SIGNES I S.A. en tant qu'associé commandité (ci-après désigné l'Associé Commandité), et EUROPE CAPITAL PARTNERS (DELAWARE) LP en tant qu'associé commanditaire (ci-après désigné l'Associé Commanditaire et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite une société en commandite par actions, qui existera sous la dénomination SIGNES MAIL & CIE S.C.A. (ci-après désignée la Société)».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, passé à Belvaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Goy, Schieres, S. Beck, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 1999, vol. 839, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(05212/239/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

SIGNES MAIL & CIE S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(05213/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

SOCIETE DE GESTION DU ROMINVEST INTERNATIONAL FUND, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.197.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} janvier 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, volume 518S, folio 90, case 2, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de LUF (francs luxembourgeois) en euros, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

«Capital social souscrit:

Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros). Il est représenté par 40.000 (quarante mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Signature.

(05220/211/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

SOCIETE DE GESTION DU ROMINVEST INTERNATIONAL FUND, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.197.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour la société
Signature

(05221/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

SILIDUR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.707.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(05215/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

SILIDUR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.707.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 juillet 1998 que l'Assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Yves de Thibault de Boesinghe.

Pour réquisition.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05216/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

SHARTRAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.849.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SHARTRAD S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.849, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juillet 1991, publié au Mémorial C, numéro 33 du 29 janvier 1992.

L'Assemblée est ouverte à dix-sept heures quinze sous la présidence de Monsieur Herman J.J. Moors, directeur de sociétés, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, demeurant à Dudelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation de capital à concurrence de treize millions cinq cent mille francs belges (13.500.000,- BEF) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille francs belges (1.500.000,- BEF) à quinze millions de francs belges (15.000.000,- BEF) par la création de treize mille cinq cents (13.500) actions nouvelles de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription et libération des actions nouvelles.

3) Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize millions cinq cent mille francs luxembourgeois (13.500.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) par la création et l'émission de treize mille cinq cents (13.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société anonyme PAN EUROPEAN VENTURES S.A., à la souscription des treize mille cinq cents (13.500) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les treize mille cinq cents (13.500) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société anonyme PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Herman J.J. Moors, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 décembre 1998, qui restera annexée aux présentes.

Les treize mille cinq cents (13.500) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de treize millions cinq cent mille francs luxembourgeois (13.500.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune. Les actions sont au porteur.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de deux cent mille francs (200.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. J.J. Moors, V. Stecker, J.-M. Di Cino, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 23, case 8. – Reçu 135.000. francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999.

F. Baden.

(05209/200/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

SHARTRAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

F. Baden.

(05210/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

MEESPIERSON AIS HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue A. Jans.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation with corporate seat in Amsterdam under the denomination of MEESPIERSON AIS HOLDING LUXEMBURG B.V., incorporated pursuant to a deed of Meester Frits Willem OLDENBURG, notary residing in Amsterdam (The Netherlands), dated April 21st, 1922 and amended for the last time on October 29th, 1998.

The meeting begins at six thirty p.m., Mr Stefan Arts, private employee, residing in Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg. The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the eighteen thousand (18,000) shares of a par value of one thousand (1,000,-) Dutch guilders (NLG) each, representing the entire corporate capital of eighteen million (18,000,000,-) Dutch guilders (NLG) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

I. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Confirmation of the resolutions passed in Amsterdam (The Netherlands) by the shareholders on December 16, 1998 which resolved, among others, to transfer the effective place of management of the Company from The Netherlands to Luxembourg as per September 30, 1998, and to delegate to any director or officer all the powers to perform all the formalities and to effect all the registrations and publications as well in The Netherlands as in Luxembourg, for the purpose of the transfer of the effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

2. Conversion of the capital of eighteen million (18,000,000.-) Dutch guilders (NLG) into three hundred twenty-nine million four hundred and ninety thousand (329,490,000.-) Luxembourg francs at a rate of 1 NLG for 18,305 LUF.

3. Fixation of the par value of one (1) share at one thousand (1,000.-) Luxembourg francs (LUF).

4. Confirmation and acceptance of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg.

5. Confirmation of the transfer of the Company's effective place of management to Luxembourg as per September 30, 1998.

6. Confirmation of the balance sheet and opening patrimonial statement of the Company, all the assets and all the liabilities of the Company, without limitation, remaining the ownership in their entirety of the Company which will continue to own all the assets and will continue to be obliged by all the liabilities and commitments.

7. Confirmation of the establishment of the effective place of management at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, as per September 30, 1998.

8. Appointment of the managers.

9. Determination of the duration of the manager's mandate.

10. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Extraordinary General Meeting confirms the resolutions passed in The Netherlands on December 16, 1998, by which it was resolved:

a) To relocate the effective place of management of the Company to Luxembourg under the jurisdiction of Luxembourg thus enabling the Company to benefit thereby as from September 30, 1998.

b) To amend the Memorandum and Articles of Association in accordance with the draft drawn up by the Amsterdam office of Nauta Dutilh, lawyers and notaries.

Second resolution

The General Meeting resolved to convert the capital of eighteen million (18,000,000.-) Dutch guilders (NLG) at a rate of 1.- NLG for 18,305.- LUF so that the capital amounts to three hundred twenty-nine million four hundred and ninety thousand (329,490,000.-) Luxembourg francs (LUF).

Third resolution

The General Meeting resolved to fix the par value of one (1) share at one thousand (1,000.-) Luxembourg francs (LUF).

Fourth resolution

The General Meeting resolved to confirm the name of the Company to be MEESPIERSON AIS HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. and to adopt the Articles of Association of the Company, which after having been accepted and confirmed in accordance with the applicable provisions of Luxembourg law, will have henceforth the following wording:

Art. 1. Between the present and following partners there is hereby continued as from September 30, 1998 a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies and of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present Articles of Association.

Art. 2. The Company exists under the name of MEESPIERSON AIS HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. The object of the Company is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières», according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. The registered office is established in Amsterdam (The Netherlands) and the effective place of management is established in Luxembourg. The place of management may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a common decision of the partners.

Art. 5. The Company is continued for an undetermined period.

Art. 6. The Company's capital is set at three hundred twenty-nine million four hundred and ninety thousand (329,490,000.-) Luxembourg francs (LUF) represented by three hundred twenty-nine thousand four hundred and ninety (329,490) shares of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs (LUF) each.

Art. 7. The shares shall be transferable among living persons to third parties which are not partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. Otherwise the shares shall be freely transferable among partners. The shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

The prior approval of the above paragraph is not required when the shares are transmitted to forced-heirs or to the surviving spouse.

In case of a transfer the value of a share is determined on the last three balance sheets of the Company.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. The creditors, representatives, rightholders or heirs of any partner are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers, either partners or not, appointed and removed by the partners.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either partners or not.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. Resolutions are validly adopted when passed by partners representing more than half of the capital. However, decisions concerning a modification of the Articles of Incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are convened to a second meeting with at least thirty days notice, which will be held within three months from the first meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Art. 13. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December in each year.

Art. 14. Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the property of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the Company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 15. Each partner may inspect at the Head Office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators upon agreement of the general meeting of partners, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

Fifth resolution

The General meeting confirms with effect from September 30, 1998, the transfer of the effective place of management to Luxembourg, and the continuation of the Company in Luxembourg and its submission to Luxembourg Law as from this date onwards.

Sixth resolution

The General Meeting approves the balance sheet and the opening patrimonial statement of the Company specifying all the patrimonial values as well as all the items of the Company's balance sheet, established as of September 30, 1998 and states that all the assets and all the liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

Said opening balance sheet, after signature ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Seventh resolution

The General Meeting confirms the establishment of the effective place of management at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, as per September 30, 1998.

Eighth resolution

The General Meeting resolved to appoint as managers of the company for an unlimited duration:

- a) MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,
- b) Mr Bastiaan L. M. Schreuders, general manager, residing in Steinsel,
- c) Mr Hans de Graaf, private employee, residing in Mamer. The Company is bound by the joint signatures of the two managers, except for the day-to-day operations of an amount lower to LUF 20,000.- for which the sole signature of any manager is sufficient.

Ninth resolution

The General Meeting resolved to delegate to MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg, all the powers to perform all the formalities and to realize all the registrations and publications as well in The Netherlands as in Luxembourg, for the purpose of the transfer of the effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Contribution Tax

The present deed organizing the transfer of the business and administrative seat and the principal establishment of a company whose registered office is established in the European Union, such company refers to article 3, 2), of the law concerning «l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, art. 1 à 23», which provides for a contribution tax exemption.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at six p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société avec siège social à Amsterdam sous la dénomination de MEESPIERSON AIS HOLDING LUXEMBURG B.V., constituée suivant acte reçu par Maître Frits Willem Oldenburg, notaire de résidence à Amsterdam (Pays-Bas), en date du 21 avril 1922 et modifié pour la dernière fois le 29 octobre 1998.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Stefan Arts, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prosper maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) florins néerlandais (NLG) chacune, représentant l'intégralité du capital social de dix-huit millions (18.000.000,-) de florins néerlandais (NLG) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, des mandataires des actionnaires représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation des résolutions prises à Amsterdam (Pays-Bas) par les actionnaires le 16 décembre 1996 qui ont décidé entre autres de transférer le siège d'activité effectif des Pays-Bas à Luxembourg avec effet au 30 septembre 1998, et de déléguer à tout administrateur ou agent tous les pouvoirs pour accomplir toutes les formalités et procéder à toutes les inscriptions et publications tant aux Pays-Bas qu'au Luxembourg en vue du transfert du siège d'activité effectif et de la continuation de la société au Grand-Duché de Luxembourg.

2. Conversion du capital social de dix-huit millions (18.000.000,-) de florins néerlandais (NLG) en trois cent vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix mille (329.490.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) au taux de 1,- NLG pour 18,305 LUF.

3. Fixation de la valeur nominale d'une (1) part sociale à mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF).

4. Confirmation et acceptation des statuts de la société concernant son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg.

5. Confirmation du transfert, avec effet au 30 septembre 1998, du siège d'activité effectif de la société à Luxembourg.

6. Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la société, tous les actifs et tous les passifs de la société, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société qui continue à détenir tous les actifs et à s'obliger pour tout le passif et tous les engagements de la société.

7. Confirmation de l'établissement du siège d'activité effectif de la société à 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, avec effet au 30 décembre 1996.

8. Nomination des gérants de la Société.

9. Détermination de la durée des mandats des gérants.

10. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale extraordinaire confirme les résolutions prises à Amsterdam (Pays-Bas) par les actionnaires le 16 décembre 1998 par lesquelles il a été décidé:

a) De déplacer le siège d'activité effectif de la Société à Luxembourg, afin que la société puisse opérer sous la juridiction du Luxembourg à partir du 30 septembre 1998.

b) De modifier les statuts conformément au projet élaboré par les avocats et notaires de Nauta Dutilh, bureau d'Amsterdam.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital social de dix-huit millions (18.000.000,-) de florins néerlandais (NLG) au taux de 1,- NLG pour 18,305 LUF de sorte que le capital se montera à trois cent vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix (329.490.000,-) francs luxembourgeois (LUF).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer la valeur nominale d'une (1) part sociale à mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale confirme la dénomination de la société de MEESPIERSON AIS HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l. et d'adopter les statuts de la société, lesquels après refonte totale de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, il est continué par les présentes avec effet au 30 septembre 1998 une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de MEESPIERSON AIS HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. Le siège social est établi à Amsterdam (Pays-Bas) et le siège d'activité effectif est établi à Luxembourg. Le siège d'activité effectif pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La Société existe pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à trois cent vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix mille (329.490.000,-) francs luxembourgeois (LUF) divisé en trois cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix (329.490) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à un tiers non-associé qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans les autres cas les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement sus-mentionné n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée avec un préavis d'un mois au moins et tenue dans un délai de trois mois à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre

Art. 14. Chaque année, avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) à l'égard de la Société.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée générale annuelle.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale confirme le transfert, avec effet au 30 décembre 1998, du siège d'activité effectif de la Société à Luxembourg ainsi que la continuation de la Société à Luxembourg et sa soumission à la loi luxembourgeoise.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale approuve le bilan et la situation patrimoniale d'ouverture de la Société, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la Société établi à la date du 30 septembre 1998 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la Société qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société.

Ledit bilan d'ouverture, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Septième résolution

L'Assemblée Générale confirme l'établissement du siège effectif d'activité de la Société à 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 1998.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer gérants de la société pour une durée indéterminée:

- MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,
- Monsieur Bastiaan L. M. Schreuders, general manager, demeurant à Steinsel,
- Monsieur Hans de Graaf, employé privé, demeurant à Mamer.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux gérants, à l'exception des opérations journalières inférieures à la somme de LUF 20.000,-, pour laquelle la signature individuelle d'un gérant suffit.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de déléguer à MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, tous les pouvoirs pour accomplir toutes les formalités et pour réaliser tous les enregistrements et publications aussi bien aux Pays-Bas qu'au Luxembourg, pour le transfert du siège d'activité effectif et la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Droit d'apport

Le présent acte organisant le transfert du siège administratif et d'exploitation et le principal établissement d'une société dont le siège social est situé dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 3, 2) de la loi concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, art. 1 à 23, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Arts, M. Prosper, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(05290/230/373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

SOFIAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bon Malades.

R. C. Luxembourg B 59.717.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1998.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(05223/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

STARFIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STARFIVE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B constituée suivant acte notarié en date du 10 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 409 du 26 août 1995.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 205 du 2 avril 1998.

L'Assemblée est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Herman J.J. Moors, directeur de sociétés, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, demeurant à Dudelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Décharge au liquidateur.
2) Clôture de la liquidation.
3) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du 29 décembre 1998.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du liquidateur, aborde son ordre du jour comme suit:

1) L'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à IPM GROUP LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, de sa gestion de liquidateur de la Société. L'actionnaire déclare par ses représentants renoncer expressément à la nomination d'un commissaire vérificateur affirmant avoir vérifié les comptes de liquidation elle-même.

2) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme STARFIVE a cessé d'exister à partir de ce jour.

3) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 24, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05226/200/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

LEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert I^{er}.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. ROTHERY OVERSEAS LTD, ayant son siège social à Tortola, BVI,
 2. ROBELCO N.V., ayant son siège social à B-2018 Anvers, 33, Van Putlei,
- les deux ici représentées par Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 18 et 21 décembre 1998.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LEMA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 15 des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraires, des apports en nature, tels que des titres, des créances.

Le conseil d'administration est encore autorisé, dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription - Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit LUF	Nombre d'actions	Libération LUF
1. ROTHERY OVERSEAS LTD., préqualifiée	1.248.750,-	999	1.248.750,-
2. ROBELCO N.V., préqualifiée	1.250,-	1	1.250,-
Total:	1.250.000,-	1.000	1.250.000,-

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve à la disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Fara Chorfi, juriste, demeurant à Luxembourg,

b) Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à Luxembourg,

c) Monsieur Michel Thibal, employé privé, demeurant à Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

I.G.C. S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

5.- Le siège social est fixé à L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.

6.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Golinvaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 86, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 janvier 1999.

G. Lecuit.

(05286/220/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

FILISHIRTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Rumelange.

R. C. Luxembourg B 64.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 85, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

(05396/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1999.

FL TRUST ASIA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.447.

Messieurs les Actionnaires sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social le vendredi 30 avril 1999 à 14.00 heures afin de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des états financiers établis au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Statutaire. Les décisions seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Chaque action donne droit à un vote et tout actionnaire pourra se faire représenter par procuration à adresser au siège social de la société pour le 25 avril 1999 au plus tard. Des procurations seront envoyées d'office aux actionnaires nominatifs et aux actionnaires enregistrés. Elles peuvent être obtenues au siège social.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de l'une des banques suivantes:

- BANQUE FERRIER LULLIN (LUXEMBOURG) S.A.
26, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- FERRIER LULLIN & CIE S.A.
15, rue Petitot, CH-1211 Genève 11.

I (01276/038/27)

Le Conseil d'Administration.

COLUGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.154.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 22 avril 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

I (01055/029/19)

Le Conseil d'Administration.

TALMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 65.144.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, le 23 avril 1999 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

I (01056/029/19)

Le Conseil d'Administration.

PROMO NORD-SUD S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.578.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 23 avril 1999 à 14.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01123/008/18)

Le Conseil d'Administration.

HOFMAN INTERNATIONAL INC. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 22.614.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 1999 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant les comptes annuels au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux organes sociaux.
5. Elections statutaires.
6. Divers.

I (01247/273/18)

Pour le Conseil d'Administration.

BASKINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.425.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 21 avril 1999 à 9.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir et adopter le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1998.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (01368/755/22)

Le Conseil d'Administration.

IMMO-ROYAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.187.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy, le 21 avril 1999 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. ou à la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.

Les propriétaires d'actions nominatives devront, en observant le même délai, manifester par écrit leur intention de prendre part à l'assemblée.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée ne requièrent par de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

I (01294/584/25)

Le Conseil d'Administration.

IMMO-ROYAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.187.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy, le 21 avril 1999 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la devise d'expression du capital social et de la valeur nette d'inventaire de la Société en EURO et modification des statuts de la Société en conséquence.
2. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. ou à la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.

Les propriétaires d'actions nominatives devront, en observant le même délai, manifester par écrit leur intention de prendre part à l'assemblée.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée ne requièrent par de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

I (01295/584/21)

Le Conseil d'Administration.

SANOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.746.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 avril 1999 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société, conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés.
5. Divers.

I (01168/005/17)

Le Conseil d'Administration.

EUROSTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.371.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 1999 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

I (01220/005/16)

Le Conseil d'Administration.

IMMO REAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.323.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 22 avril 1999 à 16.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (01083/008/17)

Signature
Le Conseil d'Administration

INTERSELEX INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 26.935.

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société se tiendra le vendredi 16 avril 1999 à 11.00 heures, au 50, avenue J. F. Kennedy à Luxembourg, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 1998.
2. Rapport du réviseur d'entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1998
6. Nominations statutaires.
7. Questions diverses.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant la date de l'assemblée auprès de:

en Belgique:

- la GENERALE DE BANQUE, Montagne du Parc, 3, à Bruxelles;
- la BANQUE DEGROOF, rue de l'Industrie 44, à Bruxelles;
- la BANQUE NAGELMACKERS 1747, avenue Galilée 5, à Bruxelles;
- la BANQUE BELGO-ZAIROISE, Canreisteen 1, à Bruxelles;
- la BANQUE IPPA, boulevard du Souverain, 23, à Bruxelles;
- la CITIBANK BELGIUM, boulevard Général Jacques 263G, à Bruxelles;

au Grand-Duché de Luxembourg:

- la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, avenue J. F. Kennedy, 50, à Luxembourg;
- la BANQUE DE LUXEMBOURG, boulevard Royal, 14, à Luxembourg;
- la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG, boulevard Joseph II, 7, à Luxembourg.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (01366/755/31)

Le Conseil d'Administration.

INTERSELEX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
R. C. Luxembourg B 32.237.

—
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société se tiendra le vendredi 16 avril 1999 à 14.30 heures, au 50, avenue J. F. Kennedy à Luxembourg, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 1998.
2. Rapport du réviseur d'entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1998
6. Nominations statutaires.
7. Questions diverses.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant la date de l'assemblée auprès de:

en Belgique:

- la GENERALE DE BANQUE, Montagne du Parc, 3, à Bruxelles;
- la BANQUE DEGROOF, rue de l'Industrie 44, à Bruxelles;
- la BANQUE NAGELMACKERS 1747, avenue Galilée 5, à Bruxelles;
- la BANQUE BELGO-ZAIROISE, Canreisteen 1, à Bruxelles;
- la BANQUE IPPA, boulevard du Souverain, 23, à Bruxelles;
- la CITIBANK BELGIUM, boulevard Général Jacques 263G, à Bruxelles;

au Grand-Duché de Luxembourg:

- la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, avenue J. F. Kennedy, 50, à Luxembourg;
- la BANQUE DE LUXEMBOURG, boulevard Royal, 14, à Luxembourg;
- la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG, boulevard Joseph II, 7, à Luxembourg.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (01367/755/31)

Le Conseil d'Administration.

PARTAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.519.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui sera tenue exceptionnellement le 23 avril 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01089/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CODONE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.603.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mercredi 21 avril 1999 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
- 2) Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 4) Affectation des résultats;
- 5) Nominations statutaires;
- 6) Divers.

I (01031/546/18)

Le Conseil d'Administration.

THE «B» PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 20.727.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 20 April 1999 at 10.00 a.m.

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor at 31 December 1998.
2. To approve the balance sheet as at 31 December 1998, and profit and loss statement as at 31 December 1998.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 1998.
4. Miscellaneous.

I (01176/005/16)

The Board of Directors.

BETULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.480.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 avril 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 1999.
4. Divers.

I (01177/005/16)

Le Conseil d'Administration.

MA.LO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.326.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 avril 1999 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

I (01178/005/16)

Le Conseil d'Administration.

HAMEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.838.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

I (01219/005/16)

Le Conseil d'Administration.

KNEIPP INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxemburg B 12.982.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 19. April 1999 um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 1998.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1998, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 1998.
4. Verschiedenes.

I (01169/005/16)

Der Verwaltungsrat.

AUNID S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.722.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 avril 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

I (01170/005/16)

Le Conseil d'Administration.

TRAME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.546.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 avril 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

I (01174/005/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL HOTEL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 9.937.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 avril 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

I (01175/005/16)

Le Conseil d'Administration.

HELVESTATE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.989.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 avril 1999 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (00773/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LUX-EURO-STOCKS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 64.058.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 28 avril 1999 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1998
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998; affectation du résultat
3. Donner quitus aux Administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN S.C.
KBC BANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au Registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (00845/755/30)

Le Conseil d'Administration.

SOLVIDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.268.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 3 mai 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00995/755/18)

Le Conseil d'Administration.

GESTALCO S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.999.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1999 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1996, 1997 et 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (00768/795/16)

Le Conseil d'Administration.

KLAR INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.245.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00771/795/14)

Le Conseil d'Administration.

C.P.C. FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.113.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 avril 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (00774/795/17)

Le Conseil d'Administration.

MULTINATIONAL INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.315.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 avril 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00772/795/14)

Le Conseil d'Administration.

EOI EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.317.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00769/795/14)

Le Conseil d'Administration.

GRIMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.370.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00770/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HELIOS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.180.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions au siège social cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

II (01019/755/20)

Le Conseil d'Administration.

SOMALUX, SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

prorogée qui se tiendra le 14 avril 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination statutaire
5. Divers

II (01067/795/15)

Le Conseil d'Administration.

TANAKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00507/795/16)

Le Conseil d'Administration.

ZEPHYR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.326.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00508/795/16)

Le Conseil d'Administration.

SETAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.499.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00509/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SIRIADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.602.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00511/795/14)

Le Conseil d'Administration.

IVORY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.656.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 avril 1999* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00512/795/14)

Le Conseil d'Administration.

WOHNBAU KAISER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 39.789.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am *12. April 1999* um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1996, 1997 und 1998.
3. Ratifizierung der Kooptierung eines Verwaltungsratsmitglieds.
4. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar.
5. Beschlußfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.
6. Verschiedenes.

II (00513/795/17)

Der Verwaltungsrat.

KALMO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.935.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *13 avril 1999* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 novembre 1997 et 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00515/795/14)

Le Conseil d'Administration.

I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.539.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *13 avril 1999* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (00516/795/15)

Le Conseil d'Administration.

KORTSTRUKT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.229.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998.
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00517/795/18)

Le Conseil d'Administration.

BELGOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.221.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00518/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CHEMIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.657.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation d'Administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (00519/795/16)

Le Conseil d'Administration.

SOBEPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.944.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (00520/795/14)

Le Conseil d'Administration.

REVU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.215.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (00521/795/15)

Le Conseil d'Administration.

WALDOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.972.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00522/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PARFIMO PARTICIPATIONS FINANCIERES IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.543.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (00523/795/15)

Le Conseil d'Administration.

AGRINET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.731.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00525/795/17)

Le Conseil d'Administration.

LICKINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.398.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00524/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MAT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.024.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00526/795/14)

Le Conseil d'Administration.

KLYSTRON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 45.455.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00527/795/14)

Le Conseil d'Administration.

COMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998;
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (00554/795/17)

Le Conseil d'Administration.

GOREDIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.814.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 avril 1999* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00528/795/14)

Le Conseil d'Administration.

RINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.163.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 avril 1999* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00529/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.880.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 avril 1999* à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00530/795/14)

Le Conseil d'Administration.

I DELFINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.792.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *13 avril 1999* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société
4. Clôture de la liquidation
5. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

II (00611/795/17)

Le Conseil d'Administration.

11315

ULIXES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.045.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00610/795/16)

Le Conseil d'Administration.

OREST INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.078.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998;
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
5. Divers.

II (00553/795/15)

Le Conseil d'Administration.

TRANSODER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.491.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 1999 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998;
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00555/795/16)

Le Conseil d'Administration.

INDUSTRIAL POLIMERS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.322.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1999 à 9.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00649/795/14)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE DU RUBICON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.214.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Décharge spéciale aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant la période du 1^{er} janvier 1999 au jour de l'assemblée
6. Acceptation de la démission de trois Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
7. Transfert du siège social
8. Divers

II (00696/795/20)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.215.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Décharge spéciale aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant la période du 1^{er} janvier 1999 au jour de l'assemblée
5. Acceptation de la démission de trois Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
6. Transfert du siège social
7. Divers

II (00697/795/19)

Le Conseil d'Administration.

**FINDETECH, SOCIETE POUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT TECHNIQUE,
Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 26, rue Louvigny.
H. R. Luxemburg B 27.100.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 12. April 1999 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 30. Juni 1997 und 1998
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Spezialentlastung an den Verwaltungsrat für die Zeitspanne vom 1. Juli 1998 bis zum Tag der Außerordentlichen Generalversammlung
5. Billigung des Rücktritts sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars sowie Ernennung ihrer jeweiligen Stellvertreter
6. Beschlußfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften
7. Sonderbericht des Verwaltungsrates betreffend die Entwicklung der Filialen
8. Aufkündigung des Gesellschaftssitzes
9. Verschiedenes.

II (00705/795/23)

Der Verwaltungsrat.

SOPARSEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.585.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 avril 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00707/755/19)

Le Conseil d'Administration.

VIDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.861.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 14 avril 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00751/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ALRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 27.342.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 avril 1999 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00754/755/18)

Le Conseil d'Administration.

**FIDE S.A., FINANCIERE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 42.198.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 avril 1999 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Décision sur la continuation des activités de la société en relation avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
6. Divers

II (00798/520/18)

*Le Conseil d'Administration.***RESIN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.874.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 16 avril 1999 à 9.30 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00843/755/17)

*Le Conseil d'Administration.***ABACUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 12 avril 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00870/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***GREVLIN S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.426.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 14 avril 1999 à 14.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00911/008/17)

Le Conseil d'Administration.

WAYNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.831.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 avril 1999 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

II (00871/029/20)

Le Conseil d'Administration.

ROTHENBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.017.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 avril 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

II (00872/029/20)

Le Conseil d'Administration.

FL TRUST SWITZERLAND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.846.

Messieurs les Actionnaires de FL TRUST SWITZERLAND (la «société») sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social le jeudi 15 avril 1999 à 15.00 heures, afin de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des états financiers établis au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Statutaire. Les décisions seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès des banques dont le nom et l'adresse figurent ci-dessous où ils peuvent également obtenir le texte des résolutions qui sont proposées ainsi que les procurations.

Les actions doivent être déposées cinq jours francs avant l'Assemblée auprès de l'une des banques suivantes:

- BANQUE FERRIER LULLIN (LUXEMBOURG) S.A., 26, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- FERRIER LULLIN & CIE S.A., 15, rue Petitot, CH-1211 Genève 11
- DEMACHY WORMS & CIE, 55, rue La Boétie, F-75008 Paris
- CBC BANQUE S.A., 5, Grand-Place, B-1000 Bruxelles.

II (00879/038/26)

Le Conseil d'Administration.

11320

MEDIOLUX HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.506.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 avril 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

II (00873/029/20)

Le Conseil d'Administration.

INTERNEPTUNE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.602.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 avril 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

II (00874/029/20)

Le Conseil d'Administration.

GEMINA EUROPE CAPITAL DOLLAR FUND, SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.
Registered office: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.329.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 26, boulevard Royal, on Tuesday April 13, 1999 at 15.00 p.m. local time.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the Directors and the report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 1998.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended December 31, 1998.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
4. Appropriation of the year-end results.
5. Appointment of the Directors and the Statutory Auditor.
6. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company at least 48 hours before the meeting.

II (01091/273/24)

The Board of Directors.

**GEMINA EUROPE LIRE CAPITAL FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**
Registered office: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.331.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 26, boulevard Royal, on Tuesday *April 13, 1999* at 14.00 p.m. local time.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the Directors and the report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 1998.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended December 31, 1998.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
4. Appropriation of the year-end results.
5. Appointment of the Directors and the Statutory Auditor.
6. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company at least 48 hours before the meeting.

II (01092/273/24)

The Board of Directors.

**GEMINA EUROPE MULTICURRENCY GROWTH FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**
Registered office: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.330.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 26, boulevard Royal, on Tuesday *April 13, 1999* at 11.00 a.m. local time.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the Directors and the report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 1998.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended December 31, 1998.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
4. Appropriation of the year-end results.
5. Appointment of the Directors and the Statutory Auditor.
6. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company at least 48 hours before the meeting.

II (01093/273/24)

The Board of Directors.

**EUROPEAN INVESTMENT AND PENSION FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**
Registered office: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.278.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 26, boulevard Royal, on Tuesday *April 13, 1999* at 16.00 p.m. local time.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the Directors and the report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 1998.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended December 31, 1998.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.

4. Appropriation of the year-end results.
5. Appointment of the Directors and the Statutory Auditor.
6. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company at least 48 hours before the meeting.

II (01094/273/24)

The Board of Directors.

SOMALUX - SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *14 avril 1999* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Fixation du nombre des membres du conseil d'administration et reconstitution du conseil d'administration.
2. Révocation dans leur intégrité des décisions de l'assemblée générale extraordinaire prorogée du 18 novembre 1997 et des instructions données en exécution de ces décisions.
3. Révocation, ou injonction au conseil d'administration de SOMALUX de révoquer toutes les procurations actuellement en vigueur concernant la représentation de SOMALUX comme actionnaire d'ENTREPOSTO-GESTAO E PARTICIPAÇÕES (S.G.P.S.) SA. («ENTREPOSTO»), notamment lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires.
4. Représentation, ou instruction au conseil d'administration pour la représentation, de SOMALUX aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de ENTREPOSTO.

II (01096/795/19)

Le Conseil d'Administration.

PAPYRUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange, 211, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 4.759.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, mardi, le *13 avril 1999* à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation du Bilan et du Compte de Pertes et Profits de l'exercice 1998.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01099/000/14)

Le Conseil d'Administration.

MULTIGOLD, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 22.892.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 avril 1999* à 15.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 31 décembre 1998;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à l'Assemblée Générale doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant ladite assemblée auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (01040/755/19)

Le Conseil d'Administration.

MARIPOSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.408.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 13 avril 1999 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 1998;
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2002;
5. Divers.

II (01061/000/18)

Le conseil d'administration.

GENERALUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.819.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le 13 avril 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Dans l'article 5 des statuts intitulé «Capital social - Compartiments d'actifs par catégories d'actions» le premier paragraphe est modifié afin d'avoir la teneur suivante: «Le capital social de la Société est exprimé en euros, monnaie unique de l'Union Européenne et est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale. Il est à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini à l'article 12 des présents statuts. Le capital minimum actuellement prévu par la loi luxembourgeoise s'élève à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF).»
2. Introduction dans le titre IV des statuts intitulé «Assemblées générales» d'un nouvel article 29 «Assemblées générales des actionnaires d'un compartiment»;
3. Introduction dans les statuts d'un nouveau titre VI intitulé «Liquidation et fusion de compartiments» comprenant un nouvel article 32 «Liquidation et fusion de compartiments».
4. Renumerotation subséquente des titres et articles des statuts et actualisation des renvois.

Les propriétaires d'actions au porteur désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au moins cinq jours francs avant le 13 avril 1999 aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, de la GENERALE DE BANQUE, Bruxelles, de la GENERALE BANK, Cologne, de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Francfort ou de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG (SUISSE) S.A., Zurich.

Les résolutions à l'ordre du jour requièrent un quorum de la moitié des actions émises et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le détail des modifications et plus particulièrement celles de l'article 32 des statuts, qui seront proposées à l'assemblée, sont disponibles pour examen au siège social de la société.

II (01062/584/32)

Le Conseil d'Administration.

B.B.V. EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.223.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 avril 1999 à 11.00 heures, au siège social, pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des opérations au 31 décembre 1998; affectation des résultats;
3. Décharge aux Administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (01108/584/21)

Le Conseil d'Administration.

CHASE MANHATTAN VISTA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 52.429.

Notice is hereby given to the Shareholders of the Company that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Company will be held, at the registered office of the Company, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, on *April 12, 1999* at noon with the following agenda:

Agenda:

1. Submission and approval of the Audited Annual Accounts for the year ended October 31, 1998;
2. Submission and approval of the Report of the Board of Directors to the Shareholders for the year ended October 31, 1998;
3. Submission and approval of the Report of the Auditors for the year ended October 31, 1998;
4. Discharge for the Board of Directors in office for the year ended October 31, 1998;
5. Election of the Board of Directors until the next annual general meeting of shareholders:
 - Ms Sarah E. Jones
 - Mr Richard W. McWalters
 - Mr Fergus Reid
 - Mr Leonard M. Spalding, Jr.
 - Mr Terence A. Todman, Jr.
 - Mr H. Richard Vartabedian.
6. Ratification of the cooptation of Mr Mark S. Garvin and appointment of Mr Rainer U. Gebbe as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders;
7. Election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors for the Company;
8. Ratification of the interim dividends declared during the year ended October 31, 1998, if any, and declaration of the final distributions proposed by the Board.
9. Approval of the Directors' fees paid or to be paid to the Directors.
10. Any other business properly brought before the meeting.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. To be valid a form of proxy must be lodged with the Company at the registered office, for the attention of Mr Marc Wiltgen at your earliest convenience but in any case prior to April 7, 1999.

Please note that the resolutions on the above-mentioned agenda will require no quorum and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Dated: March 19th, 1999.

II (01105/755/37)

The Board of Directors.

SIMAUCHAN DEVELOPMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.961.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi *13 avril 1999* à 15.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00910/008/16)

Le Conseil d'Administration.

11325

IMMOSUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.746.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 avril 1999 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

II (00875/029/20)

Le Conseil d'Administration.

SIGNAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.113.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 avril 1999 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

II (00876/029/20)

Le Conseil d'Administration.

SERGEANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.126.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 avril 1999 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires
7. Conversion du capital social en Euros
8. Divers

II (00877/029/21)

Le Conseil d'Administration.

LINARES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.037.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 avril 1999 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

II (00878/029/220)

Le Conseil d'Administration.

DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT (SICAV), Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2097 Luxemburg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.
H. R. Luxemburg B 48.370.

Die Anteilhaber der DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT (SICAV) werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 13. April 1999 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxemburg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates über das abgelaufene Geschäftsjahr vom 1. Januar bis zum 31. Dezember 1998.
2. Vorlage und Feststellung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 1998, Bericht über die satzungsgemässe Gewinnverwendung sowie Genehmigung durch die Hauptversammlung.
3. Beschluss über die Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates.
4. Wahlen zum Verwaltungsrat.
5. Wahl des Wirtschaftsprüfers.
6. Sonstiges.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 9. April 1999 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich oder durch Fernschreiben, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt ist.

Gemäss Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft vertritt die ordnungsgemäss einberufene Hauptversammlung sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 1999.

II (00909/000/27)

Der Verwaltungsrat.

VELINO S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxemburg B 9.986.

Die Herren Aktienhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 12. April 1999 um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 1998.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1998, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 1998.
4. Verschiedenes.

II (00941/005/14)

Der Verwaltungsrat.

BANQUE BELGE ASSET MANAGEMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.046.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of BANQUE BELGE ASSET MANAGEMENT FUND, SICAV, will be held at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. in Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, on 14 April 1999 at 10.00 a.m., for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To hear:
 - a) the report of the board of directors,
 - b) the report of the auditor.
2. To approve the annual accounts for the year ended 31 December 1998.
3. To discharge the directors for the year ended 31 December 1998.
4. To elect the directors and the auditor for a further term of one year.
5. Allocation of net results.
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the statutory meeting of 14 April 1999, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with one of the following banks:

- in Belgium

GENERALE DE BANQUE, 3, Montagne du Parc, Brussels

- in the Grand Duchy of Luxembourg

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

II (00984/755/29)

The Board of Directors.

GENERALPART, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.958.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les bureaux de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, le 14 avril 1999 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 1998.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.
4. Affectation du bénéfice.
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1998.
6. Nominations statutaires et rémunération des administrateurs.
7. Changement de la devise du capital social.
8. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Les propriétaires d'actions nominatives devront, en observant le même délai, manifester par écrit leur intention de prendre part à l'assemblée.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

II (01016/584/27)

Le Conseil d'Administration.

AQUA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.279.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions au siège social ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

II (01017/755/20)

Le Conseil d'Administration.

DEMETER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.421.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions au siège social ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

II (01018/755/20)

Le Conseil d'Administration.

EUROFUND'91, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.019.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de EUROFUND'91, Société d'Investissement à Capital Variable, qui sera tenue au siège social, 10A, boulevard Royal, le vendredi 16 avril 1999 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 1998.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1998.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998.
4. Affectation du résultat de la Société.
5. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998.
6. Composition du Conseil d'Administration.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
8. Divers.

Le présent avis et une formule de procuration sont envoyés à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 2 avril 1999.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé pour le 9 avril 1999 leurs titres au siège de la société. Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai, c'est-à-dire pour le 9 avril 1999, informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration, de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Pour le Conseil d'Administration
J.-M. Loehr P. Corbiau
Administrateur Administrateur

II (01024/755/27)